

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05/10/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	15	15

Vote
A l'unanimité
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2026, le 5 Octobre à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de LIGNOL s'est réuni à la Salle du conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BOUKANDJA Laurent, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 29/09/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 29/09/2026.

Présents : M. BOUKANDJA Laurent, Maire, Mmes : BELLEC Yolande, BOUÉDEC Vincianne, CHOLEY Sylvianne, HATOUM Adélie, LE BARTZ Martine, LE YAOUANQ Carole, SIMON Nicole, WILLERY Jessica, MM : DELCOURT Xavier, GUESNEY Sébastien, HEMONIC Vincent, LE HYARIC Patrick, PHILIPPE Adrien, PHILIPPE Laurent

Acte rendu exécutoire après dépôt
en SOUS-PREFECTURE
Le : 06/10/2026
Et
Publication ou notification du :

A été nommée secrétaire : Mme CHOLEY Sylvianne

69_2026 – Convention d'adhésion au conseil en énergie partagé

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adhérer par renouvellement au conseil en énergie partagé par l'ALECOB (Agence Locale de Maîtrise de l'Energie du Centre Ouest Bretagne).

Cette convention permet notamment de bénéficier de bilans annuels sur les consommations énergétiques des bâtiments appartenant à la collectivité et d'un accompagnement pour la réalisation des travaux énergétiques (aide à la décision, aide pour les demandes de subvention et pour les dossiers de certificat d'économie d'énergie...).

Elle peut également assister la commune pour l'amélioration de la qualité de l'air des bâtiments. Il est précisé que l'ALECOB est aussi un service ouvert à tous les administrés pour des conseils en travaux de rénovation énergétique.

La cotisation annuelle est fixée à 1,20€ par habitant sur une population de référence de 861 habitants (chiffre de l'INSEE de la population totale du dernier recensement) soit 1033,20 € par an.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **DÉCIDE** d'adhérer à la convention au Conseil en Énergie Partagé avec l'ALECOB de 2026 à 2028 pour une cotisation annuelle de 1033,20€
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette adhésion

Envoyé en préfecture le 06/10/2026

Reçu en préfecture le 06/10/2026

Publié le

ID : 056-215601105-20261005-69_2026-DE

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 06/10/2026

Le Maire
Laurent BOUKANDJA



Le secrétaire de séance
Sylvianne CHOLEY

